

*Organisation du gouvernement—Loi*

ses responsabilités de directeur général des élections d'abord, et de commissaire à la représentation ensuite, avec une intégrité et une compétence remarquables.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** M. Castonguay avait recommandé au comité permanent des privilèges et élections de confier les responsabilités du commissaire à la représentation au directeur général des élections, un autre serviteur du Parlement qui possède également l'indépendance et l'expérience nécessaires. Un bon nombre des responsabilités importantes anciennement dévolues au commissaire à la représentation ont maintenant été menées à leur terme et ce n'est qu'approximativement pendant deux années de chaque décennie au moment où les limites des circonscriptions électorales sont réajustées que le titulaire de ce poste doit s'acquitter des dernières fonctions qui lui sont imparties. Il semble donc opportun et approprié d'harmoniser les responsabilités des deux bureaux indépendants l'un de l'autre et responsables de questions d'une importance cruciale pour le déroulement d'élections démocratiques au Canada.

Les parties VI à IX du bill apportent des modifications d'un caractère essentiellement technique aux lois au titre desquelles ont été constitués le Conseil de recherches médicales, le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines. Les modifications éliminent l'obligation contenue dans chacune de ces lois que toutes les nominations de personnel fassent l'objet d'une approbation particulière du ministre. Les responsables des conseils reconnaissent que cette obligation requiert inutilement la participation du ministre à la gestion courante des activités des conseils.

La partie X modifie les dispositions de la loi sur les secrétaires parlementaires qui lient le nombre de secrétaires parlementaires au nombre de ministres titulaires d'un portefeuille à un moment donné. Cela signifie que si un nombre maximum de secrétaires parlementaires occupent leurs fonctions au moment où un ministre démissionne, l'un de ces secrétaires parlementaires doit à son tour démissionner, d'où le risque que la Chambre ne puisse plus du même coup s'adresser non seulement à un ministre mais également à son secrétaire parlementaire. La modification proposée prévoit que le nombre maximum de secrétaires parlementaires sera établi à la date de nomination et qu'il ne serait pas ainsi affecté par la démission ultérieure d'un ministre. Cela ne comporte aucune augmentation du nombre maximum de secrétaires parlementaires pouvant être nommés.

Finalement, la partie XI du bill comporte un certain nombre de modifications d'ordre technique et général résultant de la scission du ministère des Pêches et de l'Environnement.

Voici en bref, monsieur l'Orateur, les principes fondamentaux derrière chacune des parties de ce bill ainsi que les raisons poussant à l'adoption de ces mesures. Ces dernières ont l'approbation des Canadiens dans chacun des secteurs concernés. Elles améliorent les instruments dont nous disposons pour assurer une meilleure gestion de l'État dans l'intérêt de tous les Canadiens. Bien que je réserverai un bon accueil à toutes propositions d'amélioration du bill actuel et que je leur accorderai une considération attentive, j'espère cependant que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaîtront que l'acheminement de ce bill devrait pouvoir se faire sans délai.

[M. MacEachen.]

C'est dans cet esprit que je viens de décrire le contenu de ce bill à la Chambre en évitant de me lancer dans une argumentation. J'espère que les interventions des députés procéderont toutes du même esprit au cours du débat entourant ce bill.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir de prendre la parole après le leader du gouvernement à la Chambre, surtout quand on vient de l'entendre former le vœu que ce bill soit adopté rapidement. Permettez-moi de signaler qu'il a oublié, bien à propos, que le premier ministre (M. Trudeau) avait insisté dès 1974 sur la nécessité de créer un ministère distinct des Pêches digne de ce nom. Le leader du gouvernement à la Chambre vient de toucher un point très sensible chez les députés de ce côté-ci de la Chambre, non seulement ceux de notre parti, mais ceux de tous les partis d'opposition.

Je constate avec grand plaisir que le gouvernement s'intéresse de nouveau aux pêches et à l'environnement et qu'il a l'intention de recourir à la consultation et à la collaboration au lieu de susciter des confrontations comme il s'y est plu jusqu'ici.

Je m'associe au leader du gouvernement à la Chambre pour féliciter M. Nelson Castonguay du travail qu'il a accompli dans le passé. Je suis heureux d'ajouter qu'il faut lui savoir gré de sa sincérité et de l'aide qu'il a apportée aux députés de tous les côtés de la Chambre, de même que de son dévouement.

Quant à ce que M. l'Orateur a dit, à savoir que ce bill devrait être renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général après la deuxième lecture, cela me semble équitable, mais j'ai une meilleure suggestion à faire au ministre, vu que ce bill traite surtout des pêches et de l'environnement. Je pense donc qu'il conviendrait davantage, étant donné ce regain d'intérêt et ce retard injustifié, que le leader du gouvernement à la Chambre fasse en sorte que le bill soit renvoyé directement à l'endroit approprié. Selon moi, tous les autres points que le ministre a abordés dans son exposé relativement aux 11 parties de ce bill ne sont pas tellement urgents. C'est pourquoi j'espère que ceux d'entre nous qui viennent des provinces de l'Atlantique et de la côte ouest et qui, au cours des années, se sont évertués à faire comprendre au gouvernement que sa politique relative aux pêches présentait plusieurs lacunes—sans vouloir aucunement blâmer le ministre actuel—obtiendront plus d'explications.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Alexander:** Je sais que le ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur (M<sup>me</sup> Campagnolo), qui devrait s'occuper de Loto Canada, veut dire quelque chose. J'espère que madame le ministre suivra ce conseil, ce qu'elle fait rarement. Je remarque que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) fait signe que oui. J'en conclus donc que le leader du gouvernement à la Chambre a reçu les directives nécessaires du ministre des Pêches et de l'Environnement et qu'après la deuxième lecture, le bill sera renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

● (1530)

Nous rentrons après le congé de Noël et je pense que nous nous sommes tous bien reposés. J'adresse sincèrement à tout le monde mes meilleurs vœux de bonne santé. Je n'ai guère eu de chance de ce côté-là, quant à moi. Peut-être de nombreux députés ont-ils regretté mon absence.